



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

château de Vincennes

Question écrite n° 58721

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer quels sont ses projets en ce qui concerne la valorisation du patrimoine de grand intérêt que constitue le château de Vincennes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre de la culture et de la communication sur les projets de valorisation du château de Vincennes. Le château de Vincennes, affecté en partie au ministère de la culture et de la communication et en partie au ministère de la défense, fait l'objet de travaux de restauration de grande ampleur ainsi que de travaux de mise en sécurité et en conformité des bâtiments par la mise en place de nouveaux réseaux d'alimentation d'eau, d'électricité et de chauffage, financés soit par le ministère de la culture, soit par les deux ministères dans le cadre du protocole culture-défense. Les travaux du donjon, fermé au public depuis près de dix ans pour des raisons de sécurité puis de restauration, vont s'achever à la fin de l'année 2006 et vont permettre une réouverture du site au public prévue pour avril 2007. Le projet d'aménagement muséographique du donjon et des casemates est en cours d'élaboration par le centre des musées nationaux gestionnaire du site, en liaison avec le directeur de l'équipe de recherche du château de Vincennes ainsi que d'autres scientifiques. Un comité scientifique a été mis en place. Le ministre de la culture et de la communication a présidé le 21 mars dernier la première réunion de ce comité chargé d'enrichir et de préciser le programme de mise en valeur de ces espaces, en présence de monsieur Jean-Philippe Lecat, président de la commission interministérielle du château de Vincennes, et du maire de Vincennes. Les travaux de restauration de la Sainte Chapelle sont en cours : après la restauration des vitraux détruits par la tempête de 1999, la consolidation et la restauration des voûtes ont été lancés. Une étude préalable sur la mise en valeur des espaces non bâtis va être commandée à l'architecte en chef des monuments historiques dans le cadre de la programmation budgétaire 2005 afin d'aménager progressivement les espaces au fur et à mesure de la restauration des bâtiments et parallèlement à la nouvelle organisation du service des archives du ministère de la défense, d'accueillir et d'informer le public dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58721

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2076

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7988